



MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

AVIS PUBLIC TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue dans la salle du conseil le jeudi 26 mai 2022 à 9h00.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets suivants :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Décisions de la Commission municipale du Québec et du Tribunal administratif du Québec – Ordonnance de paiement pour le remboursement de taxes – Sivananda Yoga Vedanta Centre
3. MRC des Laurentides – Vente pour non-paiement de l'impôt foncier – Demande de retrait du lot 4 969 684 du cadastre du Québec
4. Adoption – Règlement numéro 726 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité
5. Parole aux contribuables
6. Levée de la séance extraordinaire

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 22^e jour de mai 2022.

Caroline Nielly
Directrice générale
et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Nielly, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Morin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 22 mai 2022 entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Val-Morin, ce 22 mai 2022.

Caroline Nielly
Directrice générale et
greffière-trésorière